

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2022 A 18H30

L'an deux mille vingt deux et le quatorze mars à dix huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Bernard BOURSINHAC, Maire.

**Présents** : M. BOURSINHAC Bernard, M. CALVET Pierre, M. CAMPERGUE Marcel, M. CORBEL Richard, Mme GENETAY Armelle, M. IZAC Jacques, Mme LAPORTE Pauline, M. POUGET Grégory, Mme RAYMOND Brigitte, Mme RIEU Annie.

**Excusés** : M. BORZYCKI Milan, Mme BROQUA Pauline, M. DAUPHINOT Daniel, Mme FAGES Anne-Marie, Mme MOLLARET Laurence.

M. DAUPHINOT Daniel a donné procuration à M. BOURSINHAC Bernard.

Mme FAGES Anne-Marie a donné procuration à Mme RIEU Annie.

Mme MOLLARET Laurence a donné procuration à M. CORBEL Richard.

Madame RAYMOND Brigitte est élue secrétaire de séance.

La séance débute avec la lecture du compte rendu de la séance du conseil municipal du 7 février 2022.

### **1- Intervention du commandant des pompiers**

Intervention du Commandant des Pompiers, le Commandant Benoît Nicoll du SDIS et de Vincent Brouzes chef du centre des pompiers d'Entraigues.

Il rappelle la signification du sigle SDIS : Service, Départemental, Incendie, Secours.

En Aveyron 93 % des effectifs sont des sapeurs volontaires.

Il y a un gros problème de recrutement. Il faut relayer ce message.

Il indique que sur une intervention il faut 6 sapeurs pompiers (minimum), impérativement 1 conducteur, 1 chef d'agrés, 2 binômes,

La moyenne d'engagement est de 8 ans.

Effectifs de garde : 9 personnes.

Sur le total des interventions ; 5 % représentent les opérations diverses, 7 % représentent la lutte contre l'incendie, 88 % représentent les secours routiers, détresse vitale, accidents du travail.

93% de l'effectif sont des volontaires, Il y a 27 jours de formation.

C'est une organisation territoriale.

L'an dernier il y a eu 214 interventions sur Entraigues, 2500 heures données par les pompiers.

Pour clôturer cette intervention, remise du trophée employeur à M. Bernard Boursinhac par M. Le Commandant Benoît NICOLL.

### **2- Intervention de Fabien Galtier, Directeur des services techniques de la communauté de communes Comtal Lot et Truvère**

M. Fabien GALTIER responsable des services techniques de la Communauté des Communes intervient pour expliquer le fonctionnement et la gestion des équipements sportifs et scéniques intercommunautaires.

Le coût de cette salle multiculturelle et gymnase financée par la Communauté de Commune est de 3 millions d'euros, pour une surface de 400 m<sup>2</sup>. Elle a été livrée fin 2021.

Pour le gymnase restructuration des sanitaires et des vestiaires et du chauffage.

La gestion est cédée à la Mairie du lieu au niveau des réservations, des plannings, et des badges.

Par rapport aux travaux:

- Quelques soucis notamment au niveau chauffage (puissance électrique). 15° pour le gymnase et 18° à 19° pour la salle multiculturelle.

M Fabien Galtier précise que les autres gymnases ont 15 ° pour pratiquer le sport.

Il y aura un thermomètre pour vérifier la température.

Pas d'associations prioritaires sur d'autres. Pour les associations des Communes faisant partie de la Com Com, les salles sont gratuites. Hors Com Com elles sont payantes.

Le ménage représente 12 H par semaine.

L'équipement scénique pour les manifestations techniques est difficile à gérer.

Il y a 50.000 € pour le matériel, sur l'année

Au niveau de la cuisine elle est équipée au minimum. Un contrôle sur la cuisine peut coûter de 2000 € à 3000 € .

Problème de chauffage bruyant.

M. Richard CORBEL : pas d' échos au niveau de la population. Il indique que les problèmes au niveau des soudures sont un peu gênants.

M. Bernard BOURSINHAC remercie M. Jacques IZAC pour sa disponibilité pour veiller sur ce qui ne fonctionne pas ou sur ce qui fonctionne bien.

Il remercie M. Fabien GALTIER pour son intervention.

### **3- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial**

#### **Modification du tableau des effectifs**

Suite au départ de Christelle Cassan, mutée sur une autre commune, un appel à candidature a été lancé. La commission de recrutement s'est réunie pour examiner les dossiers des treize candidatures reçues pour un poste d'agent chargé de l'accueil et de l'urbanisme. Quatre personnes ont été retenues pour un entretien, deux n'ont pas donné suite et deux personnes ont été interrogées sur leurs motivations et leurs compétences dont une par téléphone.

Suite à ces entretiens la commission propose de recruter Pauline Meyniel dont le profil correspond le mieux au poste. Il convient donc de créer un poste d'adjoint administratif territorial et de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

#### ***Délibération 2022-03-14-001***

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi de d'adjoint administratif territorial, en raison de la mutation de l'agent en charge de l'accueil et de l'urbanisme,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet, pour assurer l'accueil physique et téléphonique au secrétariat de mairie, l'urbanisme, l'état civil, la comptabilité, et diverses tâches administratives à compter de ce jour et la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents:

DECIDE :

- De créer un poste d'adjoint administratif territorial
- De supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- D'adopter la modification du tableau des emplois ci dessous. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

DENOMINATION DU POSTE	NOMBRE DE POSTES
Rédacteur territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe temps complet	1
Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe temps complet	1 (Suppression au 01/01/2022)
Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe 17.5/35 <sup>ème</sup>	1
Adjoint administratif territorial temps complet	1 (Création)
Agent de Maîtrise principal temps complet	1
Adjoint technique territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe 29/35 <sup>ème</sup>	1 (Agent en disponibilité)
Adjoint technique territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe 32/35 <sup>ème</sup> contractuel	1
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe temps complet	1
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe 30/35 <sup>ème</sup>	1
Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe 28/35 <sup>ème</sup>	1
Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe 20/35 <sup>ème</sup>	1
Adjoint technique territorial temps complet	1
Adjoint technique territorial 24/35 <sup>ème</sup>	1
Adjoint technique territorial 5.5/35 <sup>ème</sup>	1

#### 4- **Tarif cantine pour le centre de loisirs « Les galets bleus »**

##### ***Délibération 2022-03-14-002***

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en raison de la pandémie du COVID 19, le centre de loisirs ne pouvant plus se rendre à l'EHPAD la Roussilhe pour prendre leurs repas, il a été décidé que le cuisinier de la cantine scolaire prépare les repas du centre de loisirs (mercredis et vacances).

Il convient maintenant de fixer un prix pour cette prestation, il est proposé la somme de 4€ par repas.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal adopte cette proposition de facturation des repas du centre de loisirs à raison de 4€ par repas.

#### 5- **Révision des tarifs**

##### ***Délibération 2022-03-14-003***

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir les différents tarifs de la commune à partir de 2022, la délibération 2020-01-13-001 du 13 janvier 2020, la délibération 2021-05-20-004 du 20 mai 2021 et la délibération 2015-03-02-006 du 2 mars 2015 sont annulées.

Après en avoir délibéré, à 12 voix pour et une abstention pour le prix du repas adulte de la cantine, le conseil municipal adopte les différents tarifs suivant les tableaux ci-dessous :

<b>PISCINE</b>		<b>Euros</b>
<b>Tickets</b>	Adultes (A partir de 16 ans)	3,30 €
	Enfants (2 ans à moins de 16 ans)	1,90 €
	Enfants de moins de 2 ans	Gratuit
	Accompagnateur (Personne sans accès aux bassins)	1,00 €
<b>Abonnements</b>	Adultes 10 bains	23,50 €
	Enfants 10 bains	13,50 €
<b>Scolaires</b>	Elémentaires	Gratuit
<b>Centre social</b>		Gratuit
<b>Equipements</b>	Jeux d'enfants	Gratuit
<b>Groupes (Accompagnateurs : gratuit dans la limite d'un accompagnateur pour 7 enfants)</b>	Groupes, Colonies...	1€ par enfant
<b>Forfait camping d'Entraygues et chalets du Bastié</b>	Nuitée	1,00 €

<b>Marchés des vendredis matin et mardis (juillet et août)</b>	Gratuit d'octobre à mars
Forfait minimum (4 m d'étalage)	4.50€
Le mètre linéaire en plus	1€
Branchement électrique	3.50€ (branchements balances gratuit)
<b>Marchés de producteurs de pays</b>	
Droits de place par marché	21€
Forfait pour étalages inférieurs à 4 m	120€
Forfait pour étalage à partir de 4 m	136€
Cotisation AGMP12 par marché	3.10€
Electricité par marché	3.50€
Sacs à bretelles	3.55€ (paquet de 50) / 7.10€ (paquet de 100)
Sacs papier kraft (paquet de 100)	3.99€
<b>Marchands ambulants (facturation annuelle)</b>	Même base pour le droit de place et l'électricité
<b>Tarif annuel d'occupation des trottoirs et terrasses</b>	
Forfait pour occupation partielle des trottoirs	23.50€
Occupation des trottoirs et terrasses au m <sup>2</sup>	7.30€
<b>Occupation du domaine public au m<sup>2</sup></b>	
Du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre	5.6€ - 11.20€ à l'année
Location des salles par heure	6€
Location des salles à la journée	50€
<b>Location et prêt de matériel</b>	
Tables et bancs (facturation en cas de casse : 105€ et 43€) Caution de 50€ par lot (1table +1 banc) maxi 1000€	Gratuit
Petit barnum	20€ / jour
Grand barnum (montage et démontage par service technique)	100€ / jour + heures montage et démontage
Intervention du service technique	30€ /heure
Tarif repas du centre de loisirs « les galets bleus »	4€
<b>Cantine au 1<sup>er</sup> septembre 2022</b>	
Prix du repas enfants de maternelle	3.10€
Prix du repas enfants du primaire	3.30€
Prix du repas adulte	5.50€

## 6- Subvention pour l'Ukraine

### *Délibération 2022-03-14-004*

Suite au conflit actuel en Ukraine, Monsieur le Maire propose que la commune d'Entraygues apporte une aide financière, il est proposé la somme de 1000€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'attribuer une aide de 1000€ pour l'Ukraine par l'intermédiaire du FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales).

**Fonds à abonder** : 1-2-00263

Action Ukraine - Soutien aux victimes du conflit

**Versement** :

**7- Validation des honoraires du maître d'œuvre pour les travaux de l'ancien collège**

M Richard CORBEL demande d'établir une note d'information pour informer si il y a eu un compromis de signé ou pas concernant le château? Et aussi si il y a eu une demande pour reloger l'école. Il demande d'envoyer la demande de l'OGEC.

***Délibération 2022-03-14-005***

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le rez de chaussée l'ancien collège a été réhabilité afin de pourvoir y loger le centre de loisirs « Les galets bleus ». Il convient maintenant de procéder à la réhabilitation du 1<sup>er</sup> étage afin de pouvoir y loger d'autres associations qui en feraient la demande.

Cette réhabilitation comprend un ascenseur et un accès extérieur pour accéder aux étages et la rénovation complète du 1<sup>er</sup> étage d'environ 200m<sup>2</sup> (mise aux normes de l'électricité, isolation, changement des fenêtres, sanitaires, réfection des sols et peinture).

Il est proposé de retenir la proposition de la société Ginisty Architectes d'Espalion pour une mission diagnostic/faisabilité et maîtrise d'œuvre pour 8% HT du montant HT des travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents le conseil municipal approuve cette proposition et décide de retenir la société Ginisty Architectes pour une mission complète d'architecte/ maîtrise d'œuvre qui s'élève à 8% HT du montant HT des travaux.

**8- Renouvellement mise à disposition d'un agent de la communauté de communes pour le ménage du centre de secours**

Pour le ménage de la caserne des pompiers (2H par semaine), la Com /Com met à disposition de la commune une personne (Elodie) dédiée à ce service. Il est proposé de renouveler cette mise à disposition.

***Délibération 2022-03-14-006***

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2019 un contrat de mise à disposition d'un agent de la communauté de communes avait signé au profit de la commune d'Entraygues; pour effectuer le ménage de la caserne des pompiers. Il convient de la renouveler pour une durée de 3 ans.

La commune rembourse à la communauté de communes le salaire de l'agent mis à disposition et la commune est elle-même remboursée par le SDIS. Cette mise à disposition est consentie pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal :

- Approuve le renouvellement de cette mise à disposition d'un agent de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère à la commune d'Entraygues sur Truyère pour effectuer le ménage du centre de secours à raison de 2h par semaine à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 3ans soit jusqu'au 31 décembre 2024.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

**9- Tour de gardes urnes**

Pour l'élection présidentielle des 10 et 24 avril, il est proposé de faire des tours de gardes de 3 personnes. En fonction des disponibilités de chacun des conseillers, un planning sera mis en place.

**10- Questions diverses**

A partir du mois d'Avril au cabinet d'Optique de Pauline LAPORTE, 2 fois par mois un Audio Prothésiste sera présent sur rendez vous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudis de chaque mois.

Fin de la séance : 23heures